

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 21 juin 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 21 juin 2023, à
19 h 30, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Yvon Gagné	Authier	
		Fernand Major	Authier-Nord	
		Daniel Favreau	Chazel	
		Daniel Céleste	Clermont	
		Michel Cliche	Clerval	
		Denis Blais	Duparquet	
		M ^{mes}	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
			Lina Lafrenière	Macamic
		M.	Ghislain Desbiens	Normétal
	M ^{me}	Véronique Aubin	Palmarolle	
	MM.	Pierre Godbout	Poularies	
		Sylvain Vachon	Rapide-Danseur	
	M ^{me}	Diane Provost	St-Lambert	
	MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé	
		Rémi Morin	Ste-Hélène	
Michaël Otis		Taschereau		
Alain Guillemette		Val Saint-Gilles		
Bernard Deschênes		Secteur St-Eugène de Chazel		
Directeur général :	M.	Normand Lagrange		
Dir. générale adj.	M ^{me}	Micheline Trudel		
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost		
Absents :	MM.	Alain Grégoire	Dupuy	
		Serge Marquis	Gallichan	
		Yves Dubé	La Sarre	
		Mathieu Guillemette	Roquemaure	
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc	

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023;
4. Ratification du procès-verbal du 10 mai 2023;

5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Parole au public;
17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-124 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

23-125 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 17 mai 2023.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

23-126 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 10 mai 2023.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Feux de forêt – État de situation

Monsieur Normand Lagrange fait le point sur la situation des feux de forêts qui touche actuellement le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Explications sont données sur les moyens mis en place par la MRC d'Abitibi-Ouest afin de soutenir les municipalités touchées.

Un centre de coordination est établi dans les bureaux de la MRC. Des rencontres sont tenues régulièrement avec la Direction régionale de la sécurité civile, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et d'autres intervenants.

La qualité de l'air est également suivie de près par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

INFORMATIONS

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Le 7 juin 2023, le règlement 03-2023 de la MRC d'Abitibi-Ouest, par lequel le conseil décrète un emprunt de 400 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

Infolettre Sécurité incendie – Reconduction du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers : Le ministère de la Sécurité publique annonce que le programme d'aide financière qui vise à couvrir une portion des coûts assumés par les organisations municipales pour la formation de leurs pompiers et pompières a été reconduit pour une année additionnelle, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Fédération québécoise des municipalités – Modernisation de la collecte sélective – Révision de l'Entente-cadre d'Éco Entreprise Québec « *la présidente-directrice générale d'ÉEQ a réitéré son intention de réviser l'entente-cadre pour répondre aux préoccupations soulevées dans la lettre transmise par la FQM au ministre de l'Environnement* ».

Éco Entreprise Québec – Correspondance datée du 8 juin 2023 à l'attention des maires, préfets et directeurs généraux des organismes signataires potentiels : Révision de l'entente-cadre sur la collecte sélective et publication des formulaires de demande de personnalisation.

Muni Express N° 5 – 15 juin 2023 – Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Camion sanitaire – Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour la fourniture d'un camion sanitaire pour le traitement et la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE le bordereau de prix comprend une option pour une garantie prolongée de cinq ans sur le camion;

- ATTENDU QU'** une seule soumission a été déposée et qu'elle est déclarée conforme;
- ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt 03-2023 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 23-127 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Rémi Morin, et unanimement résolu :
- **D'ACCEPTER** la soumission de OMEGA GESTION DE RÉSIDUS LIQUIDES INC. pour la fourniture d'un camion sanitaire pour le traitement et la vidange de fosses septiques;
 - **DE RETENIR** l'option pour la garantie prolongée sur le camion sanitaire;
 - **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, l'addenda, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Auditeur comptable – Exercices financiers se terminant les 31 décembre 2023 et 2024 – Adjudication

- ATTENDU QU'** une invitation à soumissionner a été lancée pour des services professionnels d'auditeur comptable ;
- ATTENDU QUE** cette invitation porte sur l'audit de la MRC d'Abitibi-Ouest et ses territoires non organisés (TNO) pour les exercices financiers 2023 et 2024 ;
- ATTENDU QUE** cette invitation comprend également des mandats spéciaux pour des redditions de comptes nécessitant d'être auditées;
- ATTENDU QU'** une seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme ;
- 23-128 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Daniel Céleste, et unanimement résolu :
- **D'ACCEPTER** la soumission de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc. pour procéder à l'audit des états financiers de la MRC et ses TNO, et des redditions de comptes, pour les exercices 2023 et 2024;
 - **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission déposée et la présente résolution valent contrat.

Application du règlement sur la gestion contractuelle – Rapport annuel 2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la MRC doit, au moins une fois l'an, déposer lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement;

23-129

EN CONSÉQUENCE proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le *Rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest*.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Liste des désengagements

23-130

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter la liste des désengagements du Fonds régions et ruralité – volet 2.

Projets	Résolution	Montant
Ministère de la culture et des communication 2018-2020	Transféré du FDT	(3 025) \$
MRCAO Conférencier Carol Allain	Transféré du FDT	(1 494)
MRCAO Circuit motoneige phase 3	Transféré du FDT	(1 183)
Action santé l'envolée - Réussite éducative	Transféré du FDT	(326)
CCIAO Projet Freebees	(RES 20-136)	(8 664)
MIFI - Plan d'action en immigration	(RES 20-197)	(5 286)
Action Santé l'envolée - ParentNormal 2021-2022	(RES 21-08)	(2 500)
Centre Le Retour - À la rencontre des tout-petits (financé par PELEM)	(RES 21-21)	(25 000)
Action Santé l'envolée Réussite éducative Maxim Martin	(RES 22-A-183)	(400)
CR-139 Ville de Duparquet - Équipement pour favoriser les rassemblements	Transféré du FDT	(450)
CR-140 Municipalité d'Authier - Aménagement du parc d'enfants	Transféré du FDT	(1 182)
CR-163 Ville de La Sarre - Le patrimoine et les pompiers	Transféré du FDT	(147)
PS-003 Ville de Macamic (Projet de la bibliothèque redéposé)	(RES 20-164)	(18 000)
PS-005 Municipalité de La Reine (ajout)	(RES 21-67)	(890)
PS-008 Comité du patrimoine de l'école du rang II d'Authier	(RES 20-164)	(9 726)
PS-009 Municipalité de La Reine	(RES 20-164)	(1 543)
PS-012 Municipalité de Ste-Hélène - Amélioration du Parc Municipal	(RES 21-67)	(167)
PS-014 Comité du patrimoine de l'école du rang II d'Authier - Soutien professionnel à la demande d'agrément	(RES 21-67)	(1 048)
PS-023 Municipalité de Ste-Hélène - Mise aux normes des parcs municipaux phase 3	(RES 21-161)	(1 891)
PS-033 Municipalité d'Authier-Nord L'héritage communautaire	(RES 22-89)	(18 000)
		<hr/>
		(100 921) \$

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Rapport d’utilisation des sommes au 31 mars 2023

23-131

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d’adopter le Rapport d’utilisation des sommes au 31 mars 2023 dans le cadre du projet *Signature innovation : « vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique »* du Fonds régions et ruralité – volet 3.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Rapport d’utilisation des sommes au 31 mars 2023

23-132

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d’adopter le Rapport d’utilisation des sommes au 31 mars 2023 dans le cadre du programme *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité – volet 4.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

DÉVELOPPEMENT

Politique de soutien aux entreprises – Mise à jour

23-133

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d’adopter la mise à jour de la *Politique de soutien aux entreprises* et ses annexes, telle que déposée.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Fond local d’investissement (FLI) – Contrat de prêt 2023

23-134

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d’autoriser monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer le Contrat de prêt 2023 relatif au Fonds local d’investissement (FLI).

Stratégie jeunesse en milieu municipal 2023-2028 – Stratégie Jeunesse Abitibi-Ouest

23-135

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d’adopter le document *Stratégie jeunesse Abitibi-Ouest*, élaboré dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal 2023-2028.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Appel de projets

ATTENDU QU' une somme supplémentaire de 137 424,38 \$ a été attribuée à la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2023-2024 afin de réaliser des projets qui devront être complétés au plus tard le 31 mars 2024;

23-136 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'ouvrir un appel de projets en entrée continue, jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou à son échéance, le 31 mars 2024.

Soutien aux projets de rapprochement interculturel – Modification de la date butoir de dépôt des projets

ATTENDU QUE par la résolution 23-103, le conseil a défini la date du 7 juillet 2023 comme date butoir pour le dépôt des projets dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel;

ATTENDU QU' il y a lieu de repousser cette date butoir afin de permettre de recueillir un plus grand nombre de projets;

23-137 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de repousser la date butoir de dépôt des projets, dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel, au 18 août 2023.

Saveurs locales 2023 – Capsules vidéo

23-138 Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de 9463-6156 Québec inc. (Nifty productions), au montant de 4 143,00 \$, taxes en sus, pour le tournage de trois capsules vidéo pour mettre en valeur les secteurs agricoles et bioalimentaires de l'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 à cet effet.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et Rapport annuel 2022

23-139 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu d'approuver le Rapport annuel 2022 et le Suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Dépôt de la demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC-volet II) (Acquisition de bacs – matières organiques) pour les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest et le TNO Rivière-Ojima ont compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le projet des municipalités et du TNO Rivière-Ojima de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et le TNO Rivière-Ojima envisagent de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et le TNO Rivière-Ojima ont signifié, par résolution, l'octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest de déposer une demande d'aide financière au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet II ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle transmis par SOLINOV, pour fins de compilation du nombre de bacs par municipalités, ne prend pas en compte les résidences en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT l'engagement des municipalités et du TNO Rivière-Ojima envers la MRC d'Abitibi-Ouest à communiquer, sur demande, toute information pertinente pour les fins de dépôt et de traitement de la demande d'aide financière par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

23-140

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest dépose, pour et au nom des municipalités et du TNO Rivière-Ojima de la MRC d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;
- **QU'**aux fins de calcul de la demande d'aide financière, la MRC d'Abitibi-Ouest ajoute aux données transmises par les municipalités et le TNO Rivière-Ojima le nombre de résidences en milieu agricole ainsi que le nombre de bacs requis pour chacune des résidences et ce pour toutes les municipalités et le TNO Rivière-Ojima ;
- **QUE** monsieur Normand Lagrange, directeur général, soit autorisé, aux fins de la demande, à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest les documents relatifs à la demande de subvention et à la convention d'aide financière.

SOLINOV – Conception détaillée du système d'irrigation de la plantation de saules - futur site de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest

23-141

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services OS-118923 de SOLINOV, d'un montant forfaitaire de 38 870 \$ (avant taxes applicables), pour la conception détaillée et assistance au processus d'appel d'offres pour l'implantation de la plantation de saules au futur site de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions ruralités (FRR) volet 2 à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Règlement n° 05-2023 de la Ville de Duparquet – Certificat de conformité

23-142

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement n° 05-2023 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le Règlement de construction n° 08-2021 de la Ville de Duparquet respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

Règlement n° 03-2023 régissant la démolition d'immeubles de la Ville de Duparquet – Certificat de conformité

23-143

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement n° 03-2023 régissant la démolition d'immeubles de la Ville de Duparquet respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

Règlement n° 2023-02 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Authier – Certificat de conformité

23-144

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement n° 2023-02 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Authier respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

FORÊT

Territoire de forêt de proximité n° 85-020 et territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux sylvicoles non-commerciaux 2023-2024 – Avenant n° 2 au contrat

ATTENDU QUE

le 17 mai 2023, la MRC d'Abitibi-Ouest a adjugé un contrat à Groupement forestier coopératif Abitibi suite à un appel d'offres public, pour des travaux sylvicoles non-commerciaux sur les territoires 85-007 et 85-020 sous ententes de délégation ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite modifier les travaux de reboisement du chantier 23PLR-STE-R6-1;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre les parties;

23-145 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'avenant n° 2 au contrat, ainsi que tout document à intervenir en vertu dudit contrat.

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Décisions

23-146 Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, concernant les projets FONDS-23-01 à FONDS-23-12, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Grilles de taux 2023

23-147 Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, d'adopter les grilles de taux pour l'année financière 2023, relatives au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, telles que présentées.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Modification de la politique de gestion

23-148 Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu d'adopter les modifications à la *Politique de gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*, telles que présentées.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Première priorisation

23-149 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'adopter la première priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année financière 2023-2024, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Grilles de taux 2023-2024

23-150

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, d'adopter les grilles de taux pour l'année financière 2023-2024, relatives au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), telles que présentées.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) – Désignation d'un membre

23-151

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu de désigner monsieur Sylvain Vachon, membre du comité consultatif multiressource de la MRC d'Abitibi-Ouest, à titre de représentant de la MRC pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) du territoire de la forêt de proximité.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Réfection de la toiture du Centre communautaire de Languedoc – Appel d'offres sur invitation

Une invitation à soumissionner a été lancée pour la réfection de la toiture du Centre communautaire de Languedoc. Aucune soumission n'a été reçue.

Chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc – Rechargement granulaire

ATTENDU QUE la MRC, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima, désire réaliser des travaux de rechargement granulaire sur le chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

ATTENDU QUE le coût des travaux de rechargement est pris à même l'enveloppe allouée par le programme TECQ, et que le budget disponible pour voir à la réalisation de ces travaux est restreint;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une offre de service à Proulx et Genesse inc., et qu'elle souhaite procéder de gré à gré;

ATTENDU QUE l'offre déposée est une offre à prix unitaire, par tonne de granulats concassés, sur une superficie approximative de 1,25 kilomètre, et que des quantités ont été estimées;

23-152

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** l'offre de services de Proulx et Genesse inc. pour des travaux de rechargement granulaire, sur le chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat à intervenir;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

Rapport sur les faits saillants du Rapport financier 2022 pour les territoires non organisés

Monsieur le préfet présente le rapport des faits saillants du rapport financier des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet :

« Comme il se doit à cette période-ci de l'année, voici un rapport sur la situation financière des TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet, dit rapport portant sur :

- Les états financiers de l'année 2022;
- Les orientations générales du budget 2023.

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2022

Les états financiers de l'année 2022 démontrent un excédent des revenus sur les dépenses :

	Budget 2022	Réalisations 2022
Revenus		
Taxes	21 800 \$	21 636 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 500 \$	2 606 \$
Transferts ¹	521 400 \$	562 015 \$
Imposition de droits	0 \$	814 \$
Autres revenus d'intérêts	7 600 \$	29 644 \$
Autres revenus	622 000 \$	548 256 \$
	<u>1 175 300 \$</u>	<u>1 164 971 \$</u>
Charges		
Administration générale	48 000 \$	45 337 \$
Sécurité publique	14 500 \$	6 072 \$
Transport	59 100 \$	87 623 \$
Hygiène du milieu	16 500 \$	14 733 \$
Aménagement, urbanisme et développement ²	682 500 \$	607 795 \$
Loisirs et culture	9 700 \$	15 972 \$
Frais de financement	0 \$	155 \$
	<u>830 300 \$</u>	<u>777 687 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	345 000 \$	387 284 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Immobilisations		
Amortissement		43 995 \$
Affectations		
Activités d'investissement ¹	(350 000 \$)	(388 812 \$)
Excédent de fonctionnement affecté ²	5 000 \$	5 000 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>0 \$</u>	<u>47 467 \$</u>

1. Les revenus de transfert et les activités d'investissement ont été plus élevés puisque davantage de travaux de voirie ont été réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
2. Une affectation à l'excédent de fonctionnement affecté de 35 000 \$ a été réalisée après l'adoption du rapport financier aux fins d'une entente incendie pour le secteur de Languedoc.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2023

- *Gestion des TNO par la MRC d'Abitibi-Ouest;*
- *Respect des contrats alloués et des engagements pris;*
- *Opérations forestières;*
- *Poursuite des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).*

Pour l'année 2023, les prévisions budgétaires totalisent un montant de 934 200 \$.

Adoption du Rapport sur les faits saillants du Rapport financier 2022 pour les territoires non organisés

23-153

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le Rapport des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe pour les territoires non organisés;
- **DE TRANSMETTRE** une copie à chacun des résidents du territoire non organisé Rivière-Ojima.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Transport collectif – Vecteur 5 : Offre de services

23-154

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de Vecteur 5 au montant de 65 000 \$ plus taxes applicables, pour l'élaboration d'un plan d'action pour le développement du transport collectif dans la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** les surplus du Programme d'aide au développement du transport collectif à cet effet.

Abolition du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit, depuis le 22 septembre 2022,

l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP);

ATTENDU QUE par sa résolution 22-A-96, le comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest a formé son CAIPRP;

ATTENDU QUE le *Règlement excluant certains organisme publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (Règlement) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023;

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que tout organisme municipal qui emploie 50 salariés ou moins est exclu de l'obligation de former un CAIPRP;

23-155 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'ABROGER** la résolution 22-A-96;
- **D'ABOLIR** le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Feux de forêt – Interdiction de feux à ciel ouvert sur le territoire

CONSIDÉRANT les risques d'incendie extrêmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les feux de forêt hors de contrôle qui sévissent actuellement sur notre territoire et à proximité;

23-156 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'informer la population de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'il est strictement interdit d'allumer des feux d'artifice ou tout type de feu à ciel ouvert sur le territoire et ce, même dans des installations conformes avec pare-étincelles, jusqu'à ce que la Société de protection des forêts contre le feu du Québec (SOPFEU) lève l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert sur notre territoire.

Feux de forêt – Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) : Rôles et responsabilités

23-157 Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de revoir les rôles et responsabilités de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) afin de mieux soutenir les municipalités lors d'un sinistre et ainsi agir plus rapidement et plus efficacement;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution au ministère de la Sécurité publique.

Délégation de pouvoir comité administratif pour la saison estivale

- 23-158 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu de confier au comité administratif le mandat de prendre les résolutions nécessaires pour la poursuite des activités de la MRC durant la période estivale.

Motion de félicitations – Combat des feux de forêt

- 23-159 Proposé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu d'adresser une motion de félicitations aux municipalités, à la MRC et à tous les intervenants ayant œuvrer, tant à la coordination des opérations qu'au support et à l'entraide, relativement aux feux de forêt qui sévissent actuellement sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

AVIS DE MOTION, PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 04-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 10-2010 relatif à l'implantation d'éolienne

- 23-160 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le règlement 04-2023, dit *Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éolienne*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 05-2023 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles modifié 2023-2030 de la MRC d'Abitibi-Ouest

- 23-161 Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'adopter le règlement 05-2023, dit *Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles modifié 2023-2030 de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

23-162

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 20.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 20 septembre 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.